

QUALIFICATION CHEFS D'ÉTABLISSEMENT



2022
-
2024



www.ifeap.fr



21 rue Merlet de la Boulaye - BP 20221 - 49002 ANGERS cedex 01
Tél. : 02 41 25 33 66 - Mail : ifeap@ifeap.cneap.fr

LEGITIMITE ET SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

La loi d'orientation agricole de 1960 est l'acte de naissance de l'enseignement agricole moderne qui consacre la tutelle exclusive du Ministère de l'Agriculture sur l'enseignement agricole. L'enseignement agricole est une composante du système éducatif général, sans être toutefois une copie de l'enseignement classique du point de vue de sa pédagogie.

Une des spécificités majeures de cet enseignement est l'existence de cinq missions qui lui sont assignées :

- formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue,
- animation et développement des territoires,
- contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée,
- participation à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.
- insertion scolaire, sociale et professionnelle.

PRISE DE FONCTION ET MONTEE EN COMPETENCES

L'arrêté ministériel du 22 octobre 2004 pose comme obligatoire l'obtention d'une qualification pour diriger un établissement agricole privé, quel qu'il soit. Au-delà, quel sens politique est-il donné à cet arrêté ?

Imposer une attestation de qualification aux directeurs des établissements privés c'est :

- reconnaître la participation des établissements sous contrat avec l'Etat au service public d'éducation et de formation
- rejoindre ce qui est attendu des compétences des directeurs des établissements publics
- exiger une qualité de la formation dispensée aux chefs d'établissement pour accompagner la montée en compétences

Ainsi, l'arrêté ministériel acte la co-responsabilité entre le Ministère qui atteste de la qualification du directeur et l'institut de formation qui a la responsabilité de former les directeurs nouvellement recrutés, à partir d'un positionnement.

Se former tout en étant en poste est souvent vécu comme contraignant et exigeant. Pour autant, le Ministère préconise un processus fort permettant la montée en compétences : confrontation entre expérience de terrain et prise de recul, analyse de situations et échange avec ses pairs.

Cette alternance guide les premiers pas pour favoriser l'entrée dans le métier.

Le parcours de formation tient compte des besoins actuels et participe au développement de compétences :

- générales telles qu'attendues à l'Education Nationale
- spécifiques à une direction d'un établissement agricole : prise en compte des 5 missions de l'enseignement agricole

Par délégation, le chef d'établissement CNEAP est garant du respect du contrat avec l'Etat tant dans ses prescriptions pédagogiques que dans la gestion des personnels.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE : PRINCIPES ET MODALITÉS

Le parcours de formation qualifiant concerne tout nouveau chef d'établissement d'un établissement catholique de l'enseignement agricole à la rentrée 2022 (n'ayant exercé ce type de responsabilité durant les cinq dernières années).

La formation vise à accompagner un processus de prise de responsabilité et prépare à un changement de métier et/ou un changement d'environnement en particulier institutionnel. Ainsi, la formation doit être à même d'accueillir 4 profils types de nouveaux chefs d'établissement CNEAP : le dirigeant débutant, le dirigeant ex adjoint dans un établissement de l'enseignement agricole, le dirigeant Éducation Nationale expérimenté, le dirigeant ex responsable dans un environnement professionnel autre.

Ainsi, le parcours, pensé dans sa globalité, vise à former une prise de responsabilité récente dans le cadre d'un nouveau contexte professionnel. L'étape de positionnement, exigée dans l'arrêté de 2004, instituée en début de parcours prend en compte les acquis des personnes et aboutit à la formalisation d'un parcours individualisé cohérent au regard des 4 profils types identifiés. Néanmoins, certaines Unités de Formation sont dites de « tronc commun » et demeurent incontournables quels que soient les acquis des personnes puisqu'elles garantissent la construction d'une culture commune et une posture de veille essentielles.

3 principes président tout au long du parcours : outillage, discernement et analyse réflexive. Ils conditionnent la montée en compétences, le développement professionnel et la construction de l'identité professionnelle. Ce parcours professionnalisant permet, in fine, de dépasser le pilotage d'un établissement singulier pour incarner la mission de direction d'un établissement agricole privé.

L'IFEAP est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier les possibilités d'adaptation de la formation.



Le parcours de formation qualifiant 2022-2024 concerne tout nouveau chef d'établissement d'un établissement catholique de l'enseignement agricole à la rentrée 2022 (n'ayant exercé ce type de responsabilité durant les cinq dernières années).

Les étapes de ce parcours sont définies dans l'arrêté du 22 octobre 2004 relatif à l'attestation de qualification exigée des directeurs des établissements privés d'enseignement technique agricole mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural. L'IFEAP a pour mission de piloter ce parcours de formation qualifiant.

LE PARCOURS DE FORMATION DE QUALIFICATION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DU CNEAP

1 - Positionnement et jury de qualification	p 4
2 - La présentation générale des domaines de formation	p 5
3 - Les unités de formation	
▶ UF 1 - Missions et spécificités de l'enseignement agricole privé	p 6
UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP	
UF 1.2 : Mission et engagement du chef d'établissement du CNEAP	
UF 1.3 : Séminaire UNEAP	
▶ UF 2 - Pilotage éducatif et pédagogique	p 7
UF 2.1 : Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique	
UF 2.2 : Management de la formation initiale scolaire temps plein	
UF 2.3 : Management de la formation par apprentissage	
UF 2.4 : Management de la formation continue	
▶ UF 3 - L'établissement engagé dans ses territoires	p 8
UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'un établissement	
UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires	
UF 3.3 : Elaboration et pilotage du projet d'établissement	
UF 3.4 : Marketing des activités	
UF 3.5 : Approche commerciale des activités	
▶ UF 4 - Efficience managériale et éthique.....	p 9
UF 4.1 : Posture et prise de fonction	
UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant	
UF 4.3 : Dialogue social au service d'un management dans un cadre éthique et porteur de sens	
▶ UF 5 - Gestion et administration d'un établissement.....	p 10
UF 5.1 : La gestion des personnels de droit public	
UF 5.2 : La gestion des personnels de droit privé	
UF 5.3 : Appréhender le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique	
UF 5.4 : Efficience du fonctionnement interne de l'établissement	
▶ UF 6 - Gestion économique et financière.....	p 10
UF 6.1 : Bases de la comptabilité	
UF 6.2 : Gestion économique et financière d'un établissement	
UF 6.3 : Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé	
4. Le calendrier 2022-2023	p 11
5. Les modalités pratiques.....	p 12

1 - POSITIONNEMENT ET JURY DE QUALIFICATION

LE POSITIONNEMENT ANGERS	Réaliser son auto-positionnement en vue de définir le parcours individuel de formation Dossier de positionnement à transmettre à l'IFEAP pour le 5 septembre 2022 Ecrit mardi 27 septembre 2022 de 15 h 30 à 17 h 30 Entretien jeudi 29 septembre ou vendredi 30 septembre 2022 <i>Accueil des nouveaux chefs d'établissement le mardi 27 septembre 2022 à 9h30</i>
JURY QUALIFICATION ANGERS	Apporter la preuve de ses compétences sur toutes les facettes de la fonction de chef d'établissement EAP Réaliser un exposé de 10' Traiter un entretien de 35' conduit par les membres du jury de la commission Traiter un cas concret de 15' <i>A prévoir en mai 2024</i>
PENDANT LA FORMATION	
<i>Ecrit professionnel</i>	<i>Présenter, analyser, diagnostiquer, projeter, définir des orientations et programmer des actions appropriées à la situation de l'établissement dirigé</i> <i>Définir et expliciter la stratégie circonstanciée du chef d'établissement</i>
<i>Accompagnement individuel</i>	<i>Points d'étape réguliers par l'IFEAP dans l'élaboration de l'écrit professionnel</i>

2 - LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DOMAINES DE FORMATION

Le parcours de formation est construit à partir de 6 Unités de Formation (UF) : 48,5 jours répartis sur 2 ans (46 jours en présentiel et 2,5 jours en FOAD)

Il peut être complété de stages en établissement ou en entreprise selon le positionnement de chacun.

Intitulé et durée			Année
UF 1	Missions et spécificités de l'enseignement agricole privé - 13 jours	UF 1.1 - Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP (4 jrs)	1 et 2
		UF 1.2 - Mission et engagement du Chef d'établissement du CNEAP (3 jrs)	2
		UF 1.3 - Séminaire UNEAP (6 jrs)	1 et 2
UF 2	Pilotage éducatif et pédagogique – 6 jrs	UF 2.1 - Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique (2 jrs)	2
		UF 2.2 - Management de la formation initiale scolaire temps plein (1 jr)	1
		UF 2.3 - Management de la formation par apprentissage (1,5 jrs)	1
		UF 2.4 - Management de la formation continue (1,5 jr)	1
UF 3	L'établissement engagé dans ses territoires – 9,5 jrs dont 0,5 jr en FOAD	UF 3.1 - Méthodologie du diagnostic d'un établissement (2,5 jrs dont 0,5 jr FOAD)	1
		UF 3.2 - Données et dynamiques des territoires (2,5 jrs)	1
		UF 3.3 - Elaboration et pilotage du projet d'établissement (2,5 jrs)	2
		UF 3.4 - Marketing des activités (1 jr)	2
		UF 3.5 - Approche commerciale des activités (1 jr)	2
UF 4	Efficience managériale et éthique – 6,5 jrs	UF 4.1 - Posture et prise de fonction (0,5 jr)	1
		UF 4.2 - Efficience managériale et stature du dirigeant (3,5 jrs)	1
		UF 4.3 - Dialogue social au service d'un management éthique et porteur de sens (2,5 jrs)	2
UF 5	Gestion et administration d'un établissement – 6,5 jrs	UF 5.1 - UF5.2 - UF 5.3 - Gestion des personnels dans le cadre du contrat Etat-AOR-4 jrs	1
		UF 5.4 - Efficience du fonctionnement interne de l'établissement (2,5 jrs)	2
UF 6	Gestion économique et financière – 7 jrs dont 2 jrs en FOAD	UF 6.1 - Bases de la comptabilité (FOAD) (2 jrs)	1
		UF 6.2 - Gestion économique et financière d'un établissement (3 jrs)	1
		UF 6.3 - Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé (2 jrs)	1

Sur fond grisé - UF du parcours commun pour tous les participants à cette formation

Le contexte sanitaire est susceptible de faire évoluer les modalités pédagogiques.

3 - LES UNITÉS DE FORMATION

MISSIONS ET SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ INVESTIR SA MISSION DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU CNEAP – 13 JOURS DE TRONC COMMUN

UF 1

Cette unité de formation se compose de 3 parties :

- UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP
- UF 1.2 : Mission et engagement du chef d'établissement du CNEAP
- UF 1.3 : Séminaire UNEAP

UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP

- S'approprier le parcours de formation qualifiant
 - Identifier les missions attribuées par le Ministère aux établissements et les projets institutionnels du CNEAP et de l'Enseignement Catholique
 - Repérer la structuration et l'organisation de l'Enseignement Catholique selon les niveaux de projet : SGEC, tutelle diocésaine ou congréganiste et CNEAP
 - Interpréter les statuts de l'Association Responsable de la gestion d'un établissement et les prérogatives du conseil d'administration
 - Repérer la structuration et l'organisation de l'enseignement agricole selon les trois niveaux de projet : national, régional, établissement
- Année 1 - 3 jours en septembre et octobre*
Année 2 - 0,5 jour en janvier

UF 1.2 : Mission et engagement du chef d'établissement du CNEAP

- Se sensibiliser aux procédures à mener face aux situations complexes en milieu scolaire
- Année 2 – octobre - 0,5 j*
- Gérer mon stress en situation de crise
- Année 2 – janvier - 0,5 j*
- Identifier les grandes étapes de la démarche d'analyse de pratique
 - S'approprier la démarche en s'exerçant à partir de situation proposée
- Année 2 – janvier - 0,5 j*
- Connaître le champ de la responsabilité du chef d'établissement
- Année 2 – janvier - 1,5 j*

UF 1.3 : Séminaire UNEAP

2 fois 3 jours en octobre

PILOTAGE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE – 6 JOURS DONT 2 JOURS DE TRONC COMMUN

UF 2

Cette unité de formation se compose de 4 parties :

- UF 2.1 : Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique
- UF 2.2 : Management de la formation initiale scolaire temps plein
- UF 2.3 : Management de la formation par apprentissage
- UF 2.4 : Management de la formation continue

UF 2.1 : Pilotage d'une ambition éducative et pédagogique - 2 jrs de tronc commun - 2ème année

- S'approprier les fondamentaux de l'action éducative
- Cultiver la dimension éducative dans l'exercice de sa mission
- Être en veille éducative sur les évolutions sociétales des jeunes et des familles
- Ancrer le projet éducatif à l'Évangile
- Intégrer le projet numérique
- S'ouvrir à l'international et à l'éducation au développement

UF 2.2 : Management de la formation initiale scolaire temps plein – 1 jr – 1ère année

- S'approprier les spécificités pédagogiques de l'enseignement agricole
- Définir le projet pédagogique

UF 2.3 : Management de la formation par apprentissage - 1,5 jr – 1ère année

- Repérer les acteurs propres au contexte de la formation par apprentissage
- Cerner le schéma financier
- Identifier la stratégie pour développer la formation par apprentissage

UF 2.4 : Management de la formation continue - 1,5 jr – 1ère année

- Identifier les acteurs du contexte de la formation continue
- Cerner le schéma de financement
- Identifier la stratégie pour développer la formation continue
- Identifier la stratégie commerciale et/ou de communication

Cette unité de formation se compose de 5 parties :

- UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'un établissement
- UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires
- UF 3.3 : Elaboration et pilotage du projet d'établissement
- UF 3.4 : Marketing des activités
- UF 3.5 : Approche commerciale des activités

UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'un établissement - 2,5 j dont 0,5 j FOAD – Année 1

- Acquérir une démarche pour réaliser le diagnostic d'un établissement
- Développer ses compétences pour analyser et problématiser le fonctionnement global d'un établissement
- Définir des orientations et programmer des actions en conséquence

UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires - 2,5 j – Année 1

- Maîtriser l'essentiel de la mutation des territoires : réforme des collectivités et nouveaux jeux d'acteurs
- Imaginer des projets et des partenariats territoriaux opérationnels pour l'établissement dirigé
- Réunir les conditions de veille stratégique, économique et scientifique

UF 3.3 : Elaboration et pilotage du projet d'établissement - 2,5 j – Année 2

- Inscrire le projet d'établissement dans les orientations nationales, régionales et institutionnelles
- Comprendre les différentes étapes de la conduite du projet d'établissement
- Animer l'équipe de gouvernance et mobiliser les membres de la communauté éducative
- Adapter la communication

UF 3.4 : Marketing des activités – 1 j – Année 2

- Définir le bon produit à proposer
- Identifier les concepts en marketing
- Appréhender la notion de marché
- S'approprier le travail à conduire

UF 3.5 : Approche commerciale des activités – 1 j - Année 2

- Communiquer sur le produit
- Transformer la communication du produit en vente effective : plan de communication et commercialisation

Cette unité de formation se compose de 3 parties :

- UF 4.1 : Posture et prise de fonction
- UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant
- UF 4.3 : Dialogue social au service d'un management dans un cadre éthique et porteur de sens

UF 4.1 : Posture et prise de fonction – 0,5 j de tronc commun en semaine d'accueil -- Année 1

- Développer sa posture pour obtenir la stature de la fonction

UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant – 3,5 j – Année 1

- Analyser les problèmes et les dysfonctionnements existants
- Reconnaître et anticiper les situations à risques ; identifier les indicateurs d'alertes
- Définir sa stratégie managériale et ses tactiques
- Modifier ses comportements et attitudes pour répondre aux attendus de la fonction et celles de ses collaborateurs
- Se faire comprendre
- Obtenir des résultats et utiliser les outils du management qui concourent à l'efficience

UF 4.3 : TC - Dialogue social au service d'un management dans un cadre éthique et porteur de sens – 2,5 j – Année 2

- Gérer les organisations syndicales et le CSE comme outils de pilotage
- Intégrer la GPEC et le plan de formation
- Décider dans le respect de la législation et des personnes
- Gérer les conflits
- Conduire le dialogue social comme leviers d'action
- Conduite des projets dans le respect du rythme de travail des équipes et des personnes

GESTION ET ADMINISTRATION D'UN ÉTABLISSEMENT – 6,5 JOURS	UF 5
Cette unité de formation se compose de 4 parties : • UF 5.1 : La gestion des personnels de droit public • UF 5.2 : La gestion des personnels de droit privé • UF 5.3 : Appréhender le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique • UF 5.4 : Efficience du fonctionnement interne de l'établissement	
UF 5.1 : La gestion des personnels de droit public - 1,5 jr - Année 1 • Maîtriser le contrat Etat-enseignant, les conditions de recrutement, la proposition au contrat, les relations avec le SRFD • Appréhender la gestion concrète des personnels de droit public UF 5.2 : La gestion des personnels de droit privé - 1,5 jr - Année 1 • Repérer les éléments constitutifs du droit du travail dans les établissements • Comprendre les conventions collectives et la modulation du temps de travail • Appréhender la gestion concrète des personnels de droit privé UF 5.3 : Le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique - 1 jr - Année 1 • Appréhender le fonctionnement et le rôle du Comité Social Economique • S'approprier les particularités de la représentation du personnel dans les établissements privés UF 5.4 : Efficience du fonctionnement interne de l'établissement – 2,5 jours – Année 2 • Se doter des outils de suivi et de contrôle pour garantir le bon fonctionnement interne d'un établissement • Adapter l'organisation et le pilotage global en conséquence	

GESTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE – 7 JOURS DONT 2 JOURS EN FOAD	UF 6
Cette unité de formation se compose de 3 parties : • UF 6.1 : Bases de la comptabilité • UF 6.2 : Gestion économique et financière d'un établissement • UF 6.3 : Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé	
UF 6.1 – Bases de la comptabilité – FOAD – 2 jours • Connaître les notions essentielles de la comptabilité • Identifier l'objet des comptes annuels (compte de résultat, bilan et annexes) UF 6.2 – Gestion économique et financière d'un établissement – Année 1 - 3 jours • Situer la responsabilité du chef d'établissement et celle de l'association • Identifier les dispositions s'appliquant aux établissements dont les AOR sont signataires du contrat avec l'Etat • Repérer les principes d'élaboration d'un budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement • Appréhender les éléments essentiels de la gestion financière et économique d'un établissement UF 6.3 – Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé – Année 2 - 2 jours • Identifier les indicateurs de gestion et les ratios financiers • S'approprier les outils du diagnostic financier à partir de cas concrets • Transférer la démarche à l'établissement dirigé	

4 - VOTRE CALENDRIER 2022-2023

GROUPE CE 39 – POSITIONNEMENT RENTRÉE 2022

ANNÉE 1 – 2022/2023	LIEU	UNITÉS DE FORMATION
Septembre 2022 du mardi 27 à 9h30 au vendredi 30 à 17h	Angers	UF 1.1 : Contexte institutionnel et territorial des établissements du CNEAP UF 1.2 : Mission et engagement du Chef d'établissement du CNEAP UF 4.1 : Posture et prise de fonction
Octobre 2022 du lundi 25 à 9h au mardi 25 à 17h du mercredi 26 au vendredi 28	Montrouge Bordeaux	UF 1.1 : L'Enseignement Catholique : Missions et vie institutionnelles UF 1.3 : Séminaire UNEAP
Novembre 2022 du mardi 15 à 8h30 au vendredi 18 à 15h30	Paris	UF 5.1, 5.2 et 5.3 : Gestion des personnels dans le cadre du contrat Etat - AOR
Décembre 2022 du lundi 5 à 9h au jeudi 8 à 16h	Angers	UF 4.2 : Efficience managériale et stature du dirigeant
Janvier 2023 du mardi 17 à 9h au jeudi 19 à 16h	Paris	UF 6.2 : Gestion économique et financière d'un établissement
Février 2023 du lundi 20 à 14h au vendredi 24 à 12h	Angers	UF 2.2, 2.3, 2.4 : Management de la formation
Mars 2023 du lundi 28 à 9h au mercredi 29 à 17h	Angers	UF 3.1 : Méthodologie du diagnostic d'établissement
Mai 2023 du mercredi 10 à 14h au vendredi 12 à 15h	Paris	UF 3.2 : Données et dynamiques des territoires
Juin 2023 du mardi 13 à 9h au mercredi 14 à 16h	Paris	UF 6.3 : Méthodologie du diagnostic économique et financier de l'établissement dirigé

Sur fond gris : UF du parcours commun pour tous les participants à cette formation

Sur fond blanc : UF susceptibles d'être intégrées au parcours individuel de formation

5 - LES MODALITÉS PRATIQUES

- ▶ Inscription IFEAP et préparation du positionnement :
 - Un dossier administratif du chef d'établissement avec fiche d'inscription signée du Président de l'AOR (Association ou Organisme Responsable) à renvoyer à l'IFEAP
 - Un dossier « Préparer le positionnement » à compléter par le chef d'établissement
- ▶ Coût de la formation :

Les frais pédagogiques sont imputés à la subvention versée à l'IFEAP par le Ministère chargé de l'Agriculture
- ▶ Hébergement, déplacements :
 - Frais de déplacement : indemnisation (fonds Ministère) sur la base, à titre indicatif, de 0.20 €/km pour la distance la plus courte entre l'établissement et le lieu de formation (<http://www.viamichelin.com>).
 - Frais d'hébergement, de restauration et frais de déplacement (au-delà de l'indemnisation IFEAP), vous pouvez éventuellement solliciter votre OCPO.

98,5%*

est le taux de satisfaction à
chaud des stagiaires

63*

est le nombre de chefs
d'établissement inscrits

78%*

est le taux de réussite suite
au jury de qualification

19%*

est le taux d'abandon

Causes : ruptures de contrat, réorientations
professionnelles

*chiffres des promotions 2017-2019, 2018-2020 et 2019-2021



IFEAP

21, rue Merlet de la Boulaye

B.P. 20221

49002 ANGERS Cedex 01

T : 02 41 25 33 66

ifeap@ifeap.cneap.fr